

mis en ligne le 21/03/2024

**OBJET : Arrêté de fermeture Aire de Jeux
Prolongation de l'arrêté 2024-088**

Le Maire de la Commune de La Suze/ Sarthe ;
Vu les articles L 2213-1 et L2121-29 du Code Général Des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°82 – 213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes,
Des Départements et des Régions ;
Vu le Code de la Route
Et notamment ses articles R 44 et R 225 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la Signalisation routière ;
Considérant la demande présentée par la **Responsable Etudes & Travaux du Service
Cycle Eau de la Communauté de Communes Val de Sarthe**,
Afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique.

ARRETE

Article 1^{er} – La Société GT Canalisations est autorisée à intervenir sur le déversoir d'orage près du camping le **Mercredi 27 mars 2024**.

Article 2 – Pendant la durée de l'intervention, l'aire de jeux de la rue Faubourg Saint Michel sera fermée au public.

Article 3 – La sécurisation et les panneaux de signalisation seront mis en place les agents des Services Techniques de la Commune de La Suze/Sarthe.

Article 4 – Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier et publié dans la Commune de La Suze.

Article 5 – Les Gardiens de Police Municipale, la Gendarmerie, le Chef de Corps et tous les agents de la force Publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze, le 19 mars 2024

Le Maire,



Emmanuel D'AILLIERES